

Bulletin départemental des écoles

2009/6
mai 2009

SOMMAIRE

Informations administratives

- Demande d'admission à la retraite pour l'année 2010
- Emploi Vie Scolaire – Procédure 2009-2010

Informations pédagogiques

- CAFIPEMF – session 2010

Divers

- Communiqué du chargé de mission sécurité
- Opération « À l'école de la forêt » – Appel à projets 2009
- Contes et Merveilles
- Communiqué du CDDP : Quatrième festival de courts métrages

Demande d'admission à la retraite pour l'année 2010

Les demandes et les dossiers de pension doivent être déposés aux dates suivantes :

Date de retraite	Date de dépôt des dossiers et des demandes au rectorat – DIRH 5
Retraite à la rentrée scolaire 2010	Entre le 1er juin et le 10 septembre 2009
Retraite en cours de l'année 2010 (en dehors de la rentrée) : cas des retraites pour invalidité ou parents de trois enfants	10 mois avant la date d'effet

Ces dossiers doivent obligatoirement être accompagnés d'un relevé de carrière établi par la CRAM ou un régime de base obligatoire (si ce document n'a pas déjà été envoyé au moment de l'établissement du dossier d'estimation indicative globale).

La date de mise en paiement de la pension ne peut être garantie pour les dossiers qui arriveront en dehors des dates demandées.

Un formulaire de demande de dossier est en ligne sur le site de l'Académie à l'adresse suivante : www.ac-dijon.fr (cliquez sur « Personnels » puis sur « Retraites »). Il peut également être téléchargé depuis <http://retraites.ac-dijon.fr/>.

Aucune demande d'imprimés ne doit être faite par téléphone.



Emplois vie scolaire – Procédure pour 2009-2010

Un courrier daté du 27 mars a été adressé par voie électronique aux écoles dans lesquelles une personne « emploi vie scolaire » est en fonction et dont le contrat se termine le 30 juin 2009. Les écoles n'ayant pas encore répondu doivent le faire de toute urgence au moyen de l'imprimé à télécharger sur le site de l'IA.

- Les personnes dont le contrat ne sera pas renouvelé seront informées par un courrier du lycée employeur (lycée Vauban) dans le courant du mois de mai. Une attestation de compétence devra leur être fournie par le directeur de l'école avant la fin de l'année scolaire (modèle à télécharger sur le site de l'inspection académique)
- Les personnes dont le contrat peut être renouvelé recevront dans le courant du mois de juin, à leur école, les contrat et convention pour signature. Ces documents devront être retournés par retour du courrier à l'Inspection Académique.
- Aucun changement d'école n'est possible, seuls les EVS chargés de l'accompagnement d'un élève handicapé qui change d'école seront réaffectés en fonction des possibilités.
- Les écoles dont l'EVS n'aura pas de renouvellement de contrat pourront procéder à son remplacement avec effet du 1er septembre 2009 selon la procédure habituelle. Il est conseillé de solliciter les candidatures aux Pôles emploi dès le mois de juin pour signature des contrats avant les congés d'été.



CAFIPEMF – Session 2010

Une réunion d'information et de travail se tiendra le mercredi 10 juin 2009 à l'IUFM d'Auxerre.

- ✓ 9 h 00 – 10 h 30 : informations générales examen et conditions d'exercice
- ✓ 10 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 16 h 30 : session de travail, préparatoire à l'examen

Les enseignants intéressés à titre d'information peuvent assister à la première partie, les enseignants souhaitant s'inscrire pour la session 2010 pourront assister à l'ensemble de la journée.

Communiqué du chargé de mission sécurité

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement propose sur son site de nouveaux guides :

- Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur
- Les exercices de simulation d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
- Une fiche d'évaluation des exercices

Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site de l'Observatoire : <http://ons.education.gouv.fr>, à la rubrique « Publications ».

N'hésitez pas à solliciter les ACMO de circonscription et l'ACMO départemental pour toutes questions relatives à l'élaboration de votre plan particulier de mise en sécurité (PPMS) – certaines écoles n'ayant toujours pas établi ce document – et pour apporter conseils et assistance sur tous points se rapportant à ce PPMS.



Opération À l'école de la forêt – Appel à projets 2009

Cette opération d'éducation à l'environnement, conjointe des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, a pour objectif de sensibiliser les élèves des classes primaires aux différentes fonctions qu'assure la forêt ainsi qu'à sa gestion durable.

Elle leur permet une découverte active des relations entre les hommes et la forêt, de ses différentes fonctions, de son rôle dans l'environnement, du bois et des dérivés qu'elle produit ainsi que des métiers correspondants.

Obtenir le label *À l'école de la forêt*, c'est bénéficier d'un soutien technique et financier pour conduire votre projet pédagogique.

Les formulaires à renseigner se trouvent en ligne sur le site de l'opération *À l'école de la forêt*, <http://www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr/> ou sur le site du Centre départemental de ressources en sciences de l'inspection académique, <http://ia89.ac-dijon.fr/sciences/>.

Ces formulaires doivent être déposés ou envoyés au plus tard le **29 mai 2009** à :

Francette EDET, PIUFM de SVT, 24 rue des Moreaux à Auxerre (correspondante départementale AEF), f.edet@laposte.net

ou

Bruno HENNOQUE, conseiller pédagogique, Centre départemental de ressources en sciences, CDDP, rue Théodore de Bèze à Auxerre (délégué académique AEF), cms89@ac-dijon.fr



Contes et Merveilles

L'association *Contes et Merveilles*, détenteur d'une licence d'entrepreneur par le ministère de la culture et la DRAC, propose de diffuser dans toutes les écoles maternelles et élémentaires un projet éducatif nouveau de « contes à écouter et à lire » à partir du site : www.contesetmerveilles.fr.

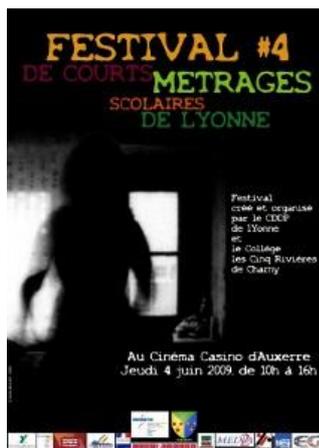
Ce site fournit un fichier audio (MP3) et un fichier texte (PDF) pour chaque conte.

Ce programme pédagogique (conçu à la demande du ministère de l'éducation nationale) est un outil d'apprentissage qui permet aux élèves d'aborder le patrimoine culturel suivant :

- littérature d'auteurs classiques (Perrault, Grimm, Andersen) et autour du monde (Amérique, Asie, Europe)
- éveil à l'écoute de conteurs professionnels qui respectent la tradition orale du conte
- découverte de grands compositeurs classiques et de musiques traditionnelles

Pour tout renseignement : 01 42 24 00 13.

Communiqué du CDDP – Quatrième festival de courts métrages



Le quatrième festival de courts métrages en milieu scolaire, aura lieu le **jeudi 4 juin au cinéma Casino d'Auxerre, de 10 heures à 16 heures.**

Ce festival, créé et co-organisé par le collège de Charny et le Centre départemental de documentation pédagogique de l'Yonne a pour objectif de donner la possibilité aux élèves de s'impliquer collectivement dans un projet de réalisation audiovisuelle, de présenter leurs films devant un large public et enfin de pouvoir échanger avec des professionnels. Cela afin de favoriser le développement de l'audiovisuel en milieu scolaire.

Parmi les 23 projets présentés par des classes d'écoles élémentaires, de collèges, de lycées et 1 IME- 12 seront sélectionnés pour participer au festival le 4 juin.

Davantage d'informations se trouvent sur le site : <http://crdp.ac-dijon.fr/cddp89>.



*L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne*

Jean-Michel HIBON